Cinquante-cinq AMM retirées pour invalidité de bioéquivalence

Abderrahim DERRAJI - 2019-04-07 20:46:30 - Vu sur pharmacie.ma

Par une Décision datée du 5 avril 2019, la ministre tunisienne de la Santé a provisoirement suspendu l'Autorisation de mise sur le marché (AMM) de 55 spécialités pharmaceutiques commercialisées par les laboratoires Pharmacare, Tahapharm et West Pharma en Tunisie. Cette décision, qui fait suite à une «invalidité de bioéquivalence», oblige les laboratoires concernés à mettre en place les moyens humains et matériels pour retirer les lots incriminés des circuits de distribution et assurer la diffusion immédiate et de la manière la plus large de l'information.